

Concours de technicien territorial principal de 2^{ème} classe 2024

📁 **Présentation du concours**

- Organisation
- Calendrier
- Modalités d'inscription
- Jury institutionnel
- Nombre d'intervenants

📁 **Candidats**

- Conditions de participation
- Bilan détaillé des inscriptions

📁 **Epreuves écrites d'admissibilité**

- Déroulement et nature de l'épreuve
- Taux de participation
- Problèmes de respect des consignes de déroulement de l'épreuve
- Correction des copies
- Analyse et résultats

📁 **Epreuves orales d'admission**

- Déroulement et nature de l'épreuve
- Statistiques sur les candidats admissibles
- Analyse et résultats

Présentation du concours

Organisation

Le concours de technicien territorial principal de 2^{ème} classe a été organisé par le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan **pour les 14 centres de gestion du Grand Ouest.**

Calendrier

Période d'inscription	Du 19 septembre 2023 au 25 octobre 2023
Période de dépôt des dossiers	Du 19 septembre 2023 au 2 novembre 2023
Epreuves écrites	Le jeudi 11 avril 2024
Jury institutionnel d'admissibilité	Le mardi 9 juillet 2024
Epreuve orale	Du 29 au 31 octobre 2024
Jury institutionnel d'admission	Le vendredi 15 novembre 2024

Modalités d'inscription

Le retrait des dossiers d'inscriptions s'est déroulé :

- soit par préinscription sur le site www.cdg56.fr et www.concours-territorial.fr, 23h59 dernier délai (heure métropolitaine)
- par voie postale, sur demande écrite individuelle (accompagnée d'une enveloppe (23 X 32) affranchie à 2,16€, libellée aux nom et adresse du demandeur), adressée au centre de gestion du Morbihan, le cachet de la poste faisant foi.

Le dépôt des dossiers d'inscription devait être réalisé :

- soit en ligne sur le site www.cdg56.fr et www.concours-territorial.fr, 23h59 dernier délai (heure métropolitaine)
- soit à l'accueil du centre de gestion du Morbihan, 17h30 dernier délai
- soit par voie postale, au centre de gestion du Morbihan, la preuve de dépôt faisant foi.

Jury institutionnel

Conformément au décret n°2010-1361 modifié du 9 novembre 2010 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des techniciens territoriaux, le jury de ces concours a été désigné par la Présidente du centre de gestion du Morbihan, par l'arrêté n°2024-030 du 18 mars 2024., de la manière suivante :

- Quatre élus locaux (dont la Présidente du jury),
- Quatre personnalités qualifiées,
- Deux fonctionnaires de catégorie A ou B, un représentant du C.N.F.P.T. et un fonctionnaire représentant du personnel de la catégorie B à la Commission Administrative Paritaire.

Nombre d'intervenants

	Nombre d'intervenants	
	Epreuves d'admissibilité	Epreuves d'admission
Jury institutionnel	12	
Epreuves	64 correcteurs (32 binômes de correcteurs)	38 examinateurs
Surveillance	36 (écrits) + 3 (oraux) soit 39 surveillants	
Total	153 intervenants	

Candidats

Conditions de participation

Voie de concours	Conditions de participation
Concours externe	<p>Etre titulaire d'un diplôme sanctionnant deux années de formation technico-professionnelle homologué au niveau 5, anciennement niveau III (BTS, DUT ...) dans l'une des spécialités ouvertes.</p> <p>Possibilité de dérogation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - équivalence au titre du diplôme ou au titre de l'expérience professionnelle (commission d'équivalence de diplôme du CNPFT, conformément au décret du 13 février 2007) ou de diplôme européen - aux mères et pères de famille d'au moins trois enfants, - aux sportifs de haut niveau
Concours interne	<p>Etre fonctionnaire ou agent public des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements hospitaliers, militaire ou agent en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale, en activité à la date de clôture des inscriptions et justifiant, au 1^{er} janvier 2024, de quatre ans au moins de services publics.</p>
Troisième concours	<p>Justifier au 1^{er} janvier 2024 de quatre années :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soit d'une/ou de plusieurs activités professionnelles de droit privé quelle qu'en soit la nature, - soit d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale, - soit d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.

Parmi les **1 356** dossiers réceptionnés dans les délais, 8 n'ont pas obtenu de suite favorable, pour non-respect des conditions d'inscription, à savoir :

Concours interne : 3 candidats pour insuffisance d'ancienneté

Troisième concours : 5 candidats pour insuffisance d'expérience de droit privé

208 annulations d'inscription ont également été enregistrées, soit 15,33% (12,5% en 2022) des dossiers réceptionnés.

1 140 candidats ont été admis à concourir et autorisés à participer aux épreuves d'admissibilité.

Bilan détaillé des inscriptions

Nature des spécialités	Concours Externe		Concours Interne		3 ^{ème} concours		TOTAL	
	Nbre de postes	Nbre d'admis à concourir	Nbre de postes	Nbre d'admis à concourir	Nbre de postes	Nbre d'admis à concourir	Nbre de postes	Nbre d'admis à concourir
Bâtiments, génie civil	37	143	21	55	14	27	51	225
Réseaux, voirie et infrastructure	39	148	21	72	14	20	56	240
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	8	76	4	42	3	10	27	128
Aménagement urbain et développement durable	12	53	5	18	3	2	18	73
Déplacements, transports	3	13	1	4	0	0	6	17
Espaces verts et naturels	18	108	10	56	6	4	17	168
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	27	113	15	44	10	15	43	172
Services et interventions techniques	24	36	13	53	8	3	32	92
Métiers du spectacle	3	12	1	13	0	0	5	25
TOTAL	171 <i>(160 en 2022)</i>	702 <i>(814 en 2022)</i>	91 <i>(72 en 2022)</i>	357 <i>(411 en 2022)</i>	58 <i>(23 en 2022)</i>	81 <i>(59 en 2022)</i>	320 <i>(255 en 2022)</i>	1140 <i>(1284 en 2022)</i>

Parmi ces candidats, 22 ont été convoqués sous réserve de présenter les pièces justificatives qui manquaient à leur dossier, à savoir :

- la copie du diplôme obtenu ou de la décision de la commission d'équivalence de diplôme du CNFPT (21 candidats)
- l'état détaillé des services complété et signé (1 candidat)

Epreuves écrites d'admissibilité

Déroulement et nature de l'épreuve

Les épreuves d'admissibilité se sont déroulées de la manière suivante :

Le jeudi 11 avril 2024 - au parc des expositions de Lorient à LANESTER		
Concours externe	Concours interne	Troisième concours
Rédaction d'un <u>rapport technique</u> avec propositions opérationnelles dans la spécialité choisie. (durée : 3 heures, coefficient 1)	Rédaction d'un <u>rapport technique</u> avec propositions opérationnelles dans la spécialité choisie (durée : 3 heures, coefficient 1)	
	<u>Etude de cas</u> dans la spécialité choisie (durée : 4 heures, coefficient 1)	

8 candidats ont bénéficié d'un aménagement d'épreuves prescrits par un médecin agréé.

Ces 8 candidats ont concouru dans les locaux du centre de gestion du Morbihan.

Taux de participation

Spécialités	Concours Externe			Concours Interne			3 ^{ème} concours			TOTAL		
	Nb de postes	Nb de présents /admis à concourir	%	Nb de postes	Nb de présents /admis à concourir	%	Nb de postes	Nb de présents /admis à concourir	%	Nb de postes	Nb de présents /admis à concourir	%
Bâtiments, génie civil	37	128 / 143	90%	21	40 / 55	73%	14	21 / 27	78%	72	189 / 225	84%
Réseaux, voirie et infrastructure	39	126 / 148	85%	21	56 / 72	78%	14	17 / 20	85%	74	199 / 240	83%
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	8	67 / 76	88%	4	35 / 42	83%	3	8 / 10	80%	15	110 / 128	86%
Aménagement urbain et développement durable	12	45 / 53	85%	5	16 / 18	89%	3	2 / 2	100%	20	63 / 73	86%
Déplacements, transports	3	12 / 13	92%	1	3 / 4	75%	0	0 /	/	4	15 / 17	88%
Espaces verts et naturels	18	105 / 108	97%	10	50 / 56	89%	6	4 / 4	100%	34	159 / 168	95%
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	27	104 / 113	92%	15	39 / 44	89%	10	13 / 15	87%	52	156 / 172	91%
Services et interventions techniques	24	34 / 36	94%	13	43 / 53	81%	8	3 / 3	100%	45	80 / 92	87%
Métiers du spectacle	3	10 / 12	83%	1	12 / 13	92%	0	0 /	/	4	22 / 25	88%
TOTAL	171	631 / 702	90%	91	294 / 357	83%	58	68 / 81	84%	320	993 / 1140	87%
	contre 57% en 2022			contre 79 % en 2022			contre 78% en 2022			contre 70% en 2022		

Sujets nationaux

Les **18** sujets nationaux ont été conçus par la Cellule Pédagogique Nationale, pilotée pour ces concours par 5 centres de gestion : CDG du Rhône, CIG petite couronne, CIG grande couronne, CDG de Meurthe-et-Moselle et CDG du Nord.

Problèmes de respect des consignes de déroulement de l'épreuve

Le jury institutionnel du concours a été invité à se prononcer sur la validité de la participation de 2 candidats, au titre de **l'anonymat des copies**.

- 1) Une copie de l'épreuve de rapport et étude de cas, en externe, spécialité " Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration " présente le nom et prénom du candidat en début et fin de copie.
- 2) Une copie de l'épreuve de rapport en interne, spécialité « réseaux, voirie et infrastructures » présente un sigle de civilité avec la lettre X en fin de copie.

Rappel : tous les candidats ont eu pour information :

➤ **sur leur convocation :**

" Aucun signe distinctif ne doit apparaître sur votre copie : ni votre nom, prénom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre collectivité, ni votre n° de convocation, ni votre signature, paraphe, dessin... Vous ne devez pas mentionner dans vos réponses de noms imaginaires ou existants (par exemple, nom d'une collectivité, nom de personne, date fictive, lieu d'épreuve...) mais seulement utiliser les éléments qui vous sont fournis dans le sujet. "

➤ **sur le sujet :**

" Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.

Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury. "

➤ **sur la notice d'information remise aux candidats en début d'épreuve :**

" Aucun signe distinctif ne doit apparaître sur votre copie, dans le sujet ou toute annexe qui serait à rendre, sous peine d'élimination du concours : ni votre nom, prénom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre collectivité, ni votre n° de convocation, ni votre signature, paraphe, date fictive, lieu d'épreuve, dessin ... Vous ne devez pas mentionner dans vos réponses de noms imaginaires ou existants (par exemple, nom d'une collectivité, nom de personne...) mais seulement utiliser les éléments qui vous sont fournis dans le sujet. "

➤ **sur les consignes données au " micro " avant le début de l'épreuve :**

" Aucun signe distinctif ne doit apparaître sur vos copies (pas de signature, initiales, nom, prénom, n° de convocation, nom de collectivité existante, lieu du concours, date fictive, dessin, écriture, utilisation du fluo ou soulignement d'une couleur différente). En cas de rupture d'anonymat par un signe distinctif, votre participation sera annulée. Votre copie doit être anonyme lors de sa correction. "

- ❖ Le jury a décidé d'éliminer les candidats pour présentation de signes distinctifs et non-respect des consignes. De ce fait, ces candidats ont obtenu une note éliminatoire de 0 sur 20.

Correction des copies

Chaque composition a fait l'objet d'une double correction, effectuée de manière anonyme.

32 groupes de correcteurs ont été constitués pour corriger les copies, soit 64 correcteurs au total. Il était demandé à ces correcteurs de procéder, individuellement, à la correction de chaque copie, puis d'harmoniser leur correction sur un unique bordereau de correction, communicable aux candidats sur demande.

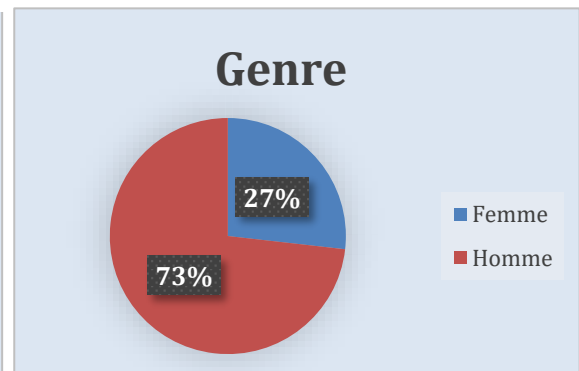
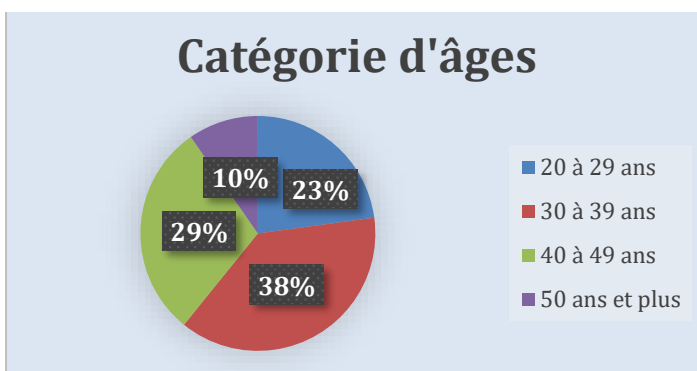
Les correcteurs estiment que les sujets étaient d'actualité, abordables et correspondaient au grade de technicien principal 2^{ème} classe.

Certains correcteurs regrettent la faiblesse dans l'analyse des textes et le manque d'argumentation.

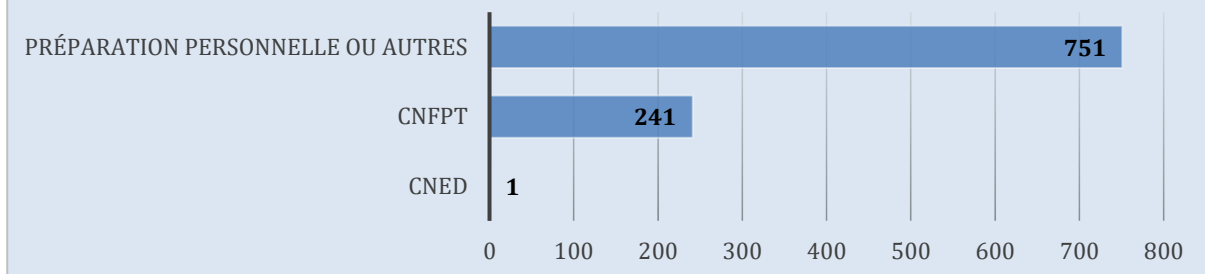
D'autres correcteurs estiment que le volet propositions opérationnelles est souvent peu développés, présente peu d'éléments concrets et trop de généralités.

Les membres du jury également correcteurs confirment que les sujets étaient adaptés au niveau du grade de technicien principal 2^{ème} classe et constatent également une baisse du niveau des épreuves.

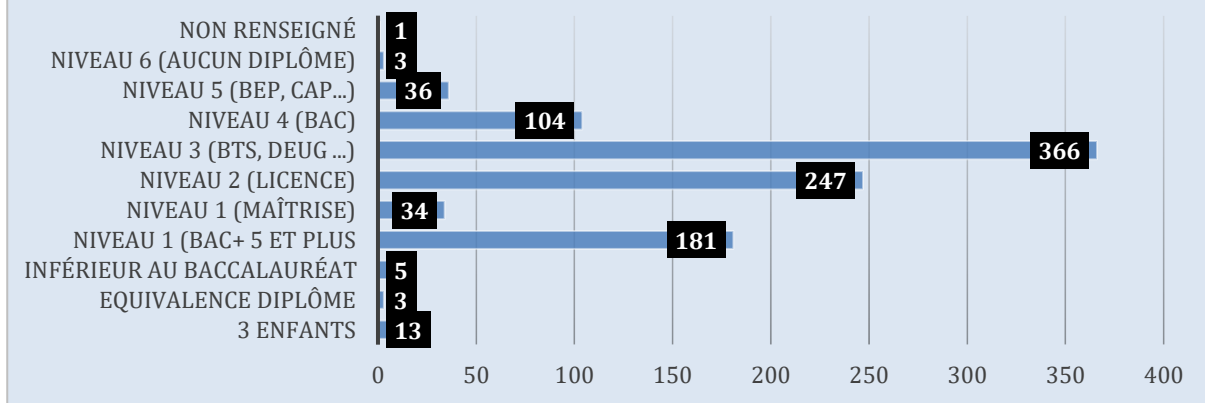
Statistiques sur les participants



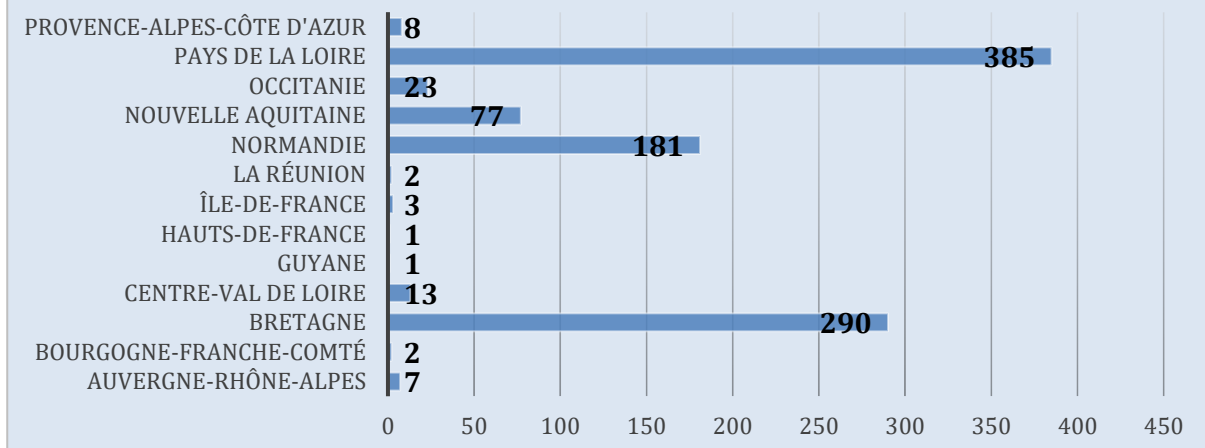
Formation suivie



Niveau de diplôme



Origine géographique



Analyse et résultats

Conformément au décret n°2010-1361 modifié du 9 novembre 2010, le jury détermine le nombre total des points nécessaires pour être admissible et, sur cette base, arrête la liste des candidats admis à se présenter à l'épreuve d'admission.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves d'admissibilité entraîne l'élimination du candidat. A l'issue des épreuves d'admission, un candidat ne pourra pas être déclaré admis si la moyenne des notes obtenues est inférieure à 10 sur 20.

Compte tenu de ces éléments, les membres du jury ont été invités à prendre connaissance et étudier les notes des candidats afin d'établir, par spécialité, les seuils d'admissibilité et le nombre de candidats admissibles.

Ils ont examiné les résultats et s'accordent sur la nécessité d'arrêter un seuil d'admissibilité permettant de maintenir un niveau d'exigence de nature à garantir la qualité des recrutements.

Après délibération, les membres du jury arrêtent les seuils d'admissibilité et le nombre de candidats admissibles suivants :

Rapport de la Présidence du jury Service concours et examens

LISTE DES SPECIALITES	CONCOURS EXTERNE				CONCOURS INTERNE				TROISIEME CONCOURS			
	Nbre de postes	Nbre de présents	Seuil de points	Nbre d'admissibles	Nbre de postes	Nbre de présents	Seuil de points	Nbre d'admissibles	Nbre de postes	Nbre de présents	Seuil de points	Nbre d'admissibles
BATIMENTS, GENIE CIVIL	37	128	9/20	64	21	40	9,25/20	15	14	21	9,25/20	17
RESEAUX, VOIRIE ET INFRASTRUCTURE	39	126	9/20	55	21	56	9/20	27	14	17	9,5/20	13
PREVENTION ET GESTION DES RISQUES, HYGIENE, RESTAURATION	8	67	13/20	20	4	35	11/20	12	3	8	9,75/20	7
AMENAGEMENT URBAIN ET DEVELOPPEMENT DURABLE	12	45	9/20	17	5	16	9,25/20	10	3	2	11/20	1
DEPLACEMENTS, TRANSPORTS	3	12	10/20	4	1	3	10,25/20	2	0	0	/	/
ESPACES VERTS ET NATURELS	18	105	11/20	39	10	50	9,25/20	19	6	4	10/20	2
INGENIERIE, INFORMATIQUE ET SYSTEMES D'INFORMATION	27	104	9/20	46	15	39	9/20	20	10	13	9/20	8
SERVICES ET INTERVENTIONS TECHNIQUES	24	34	9/20	17	13	43	9/20	8	8	3	9/20	0
METIERS DU SPECTACLE	3	10	9/20	2	1	12	10/20	3	0	0	/	/
TOTAL	171	631		264	91	294		116	58	68		48

👉 Epreuve orale d'admission

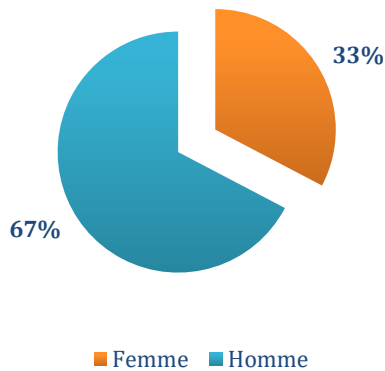
Déroulement et nature de l'épreuve

	Concours externe	Concours interne et troisième concours
Epreuves d'admission	<p>Un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel permettant au jury d'apprécier ses connaissances dans la spécialité choisie, ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois (durée : 20 min dont 5 min au plus d'exposé, coef. 1)</p>	<p><u>Concours interne</u> Un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience et des questions sur la spécialité choisie (durée : 20 min dont 5 min au plus d'exposé, coef. 1)</p> <p><u>Troisième concours</u> Un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience permettant au jury d'apprécier ses connaissances, son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois ainsi que sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel (durée : 20 min dont 5 min au plus d'exposé, coef. 1)</p>
Nbre de candidats convoqués	264 candidats	116 + 48 = 164 candidats
	Total = 428 (383 en 2022) candidats convoqués	
Nbre de candidats présents	248 candidats	115 + 47 = 102 candidats
	Total = <u>410 candidats présents sur 428 convoqués</u> (95,8% de participation)	
Dates et lieux	Les 29, 30 et 31 octobre 2024 au parc des expositions Chorus à VANNES	

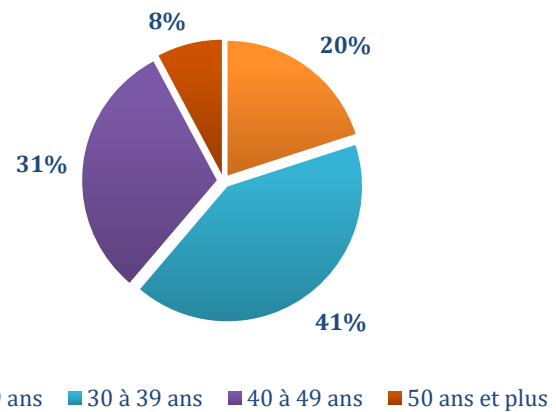
Chaque groupe d'examineurs était composé de 3 intervenants.

Statistiques des candidats admissibles

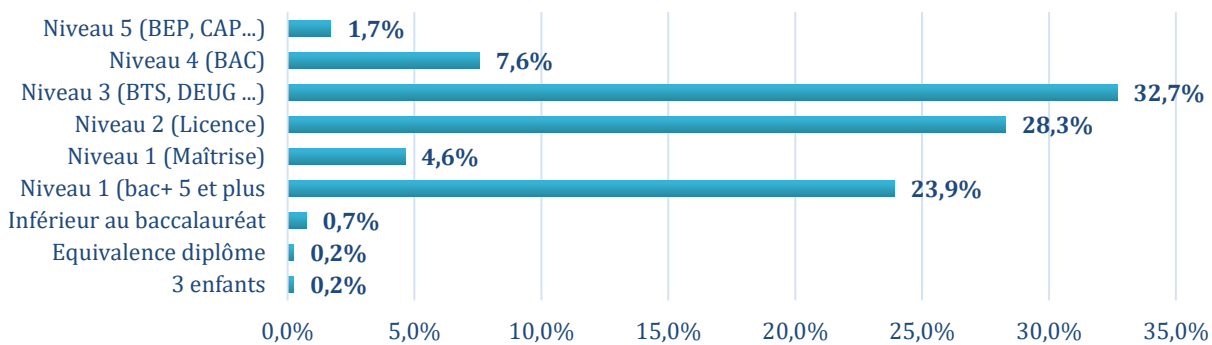
Genre



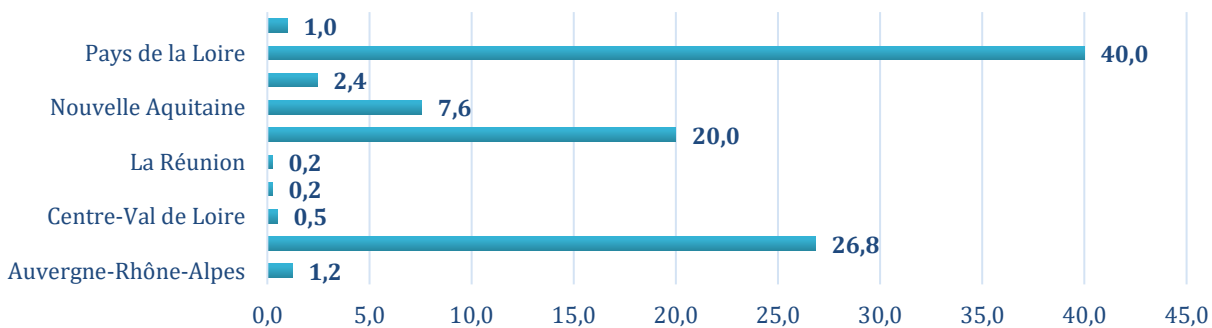
Catégorie d'âges



Niveau de diplôme



Origine géographique



Analyse et résultats

Le jury a étudié, dans chaque spécialité, les résultats des candidats afin d'arrêter un nombre de lauréats en fonction :

- de la moyenne générale des candidats sachant qu'un candidat ne peut être admis si la moyenne de l'ensemble de ses notes est inférieure à 10 sur 20 après application des coefficients correspondants (article 18 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013)
- du caractère éliminatoire de toute note inférieure à 5 sur 20 à l'épreuve d'admission (article 18 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013)
- du nombre de postes ouverts. Si le nombre de lauréats d'un concours est inférieur au nombre de postes ouverts audit concours, il est possible de reporter ce nombre de postes à un autre concours, dans la limite de 25 % de la totalité des places offertes aux concours externe, interne et troisième concours (article 5 du décret n°2010-1357 du 9 novembre 2010)

Les membres du jury ont examiné les résultats et se sont accordés sur la nécessité d'arrêter un seuil d'admission permettant de maintenir un niveau d'exigence de nature à garantir la qualité des recrutements.

Le jury a délibéré et, compte tenu du niveau des résultats, a fixé un seuil de points pour chaque concours dans les neuf spécialités.

Il a constaté que, le nombre de lauréats est inférieur au nombre de postes, pour les voies et spécialités suivantes :

- concours externe, dans la spécialité :
 - « Services et interventions techniques »
 - « Métiers du spectacle »
- concours interne, dans les spécialités :
 - « Bâtiments, génie civil »
 - « Services et interventions techniques »
- troisième concours, dans les spécialités :
 - « Réseaux, voirie et infrastructure »
 - « Aménagement urbain et développement durable »
 - « Espaces verts et naturels »
 - « Ingénierie, informatique et systèmes d'information »
 - « Services et interventions techniques »

Après délibération, les membres du jury ont décidé de retenir les seuils d'admission et nombre de lauréats suivants, en procédant au report de certains postes :

Rapport de la Présidence du jury Service concours et examens

LISTE DES SPECIALITES	CONCOURS EXTERNE					CONCOURS INTERNE					TROISIEME CONCOURS				
	Nbre de postes	Seuil de pts 1 ^{er} tour	Nbre d'admissibles	Seuil de pts 2 ^{ème} tour	Nbre de lauréats	Nbre de postes	Seuil de pts 1 ^{er} tour	Nbre d'admissibles	Seuil de pts 2 ^{ème} tour	Nbre de lauréats	Nbre de postes	Seuil de pts 1 ^{er} tour	Nbre d'admissibles	Seuil de pts 2 ^{ème} tour	Nbre de lauréats
BATIMENTS, GENIE CIVIL	37	9/20	64	10,75	37	21	9,25/20	15	10,08	10	14	9,25/20	17	10,25	14
RESEAUX, VOIRIE ET INFRASTRUCTURE	39	9/20	55	10,50	39	21	9/20	27	10,00	20	14	9,5/20	13	10,00	12
PREVENTION ET GESTION DES RISQUES, HYGIENE, RESTAURATION	8	13/20	20	14,13	7	4	11/20	12	13,25	4	3	9,75/20	7	12,83	4
AMENAGEMENT URBAIN ET DEVELOPPEMENT DURABLE	12	9/20	17	10,63	8	5	9,25/20	10	10,67	5	3	11/20	1	13,25	1
DEPLACEMENTS, TRANSPORTS	3	10/20	4	11,50	3	1	10,25/20	2	12,33	1	0	/	/	/	/
ESPACES VERTS ET NATURELS	18	11/20	39	13,38	20	10	9,25/20	19	10,83	10	6	10/20	2	10,58	2
INGENIERIE, INFORMATIQUE ET SYSTEMES D'INFORMATION	27	9/20	46	10,00	28	15	9/20	20	10,17	15	10	9/20	8	10,17	7
SERVICES ET INTERVENTIONS TECHNIQUES	24	9/20	17	10,25	14	13	9/20	8	10,00	5	8	9/20	0	/	/
METIERS DU SPECTACLE	3	9/20	2	10,00	2	1	10/20	3	11,08	1	0	/	/	/	/
TOTAL	171		264		159	91		116		71	58		48		40

